EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
83/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS
:
Objet : Décision modificative commune N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget de la commune pour 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal en investissement comme suit :

Section Investissement dépenses

Article	Intitulé	BP 2023	Montant DM	BP+DMN°1
2158-00	Matériel outillage	21 000.00	- 3 500.00	17 500.00
21312-77	Bâtiment scolaire	113 623.26	+ 3 500.00	117 123.26

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne le 11 décembre 2023

Claire DUFOUR,

Maire de Reillanne

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 12/12/2023
004-210401600-DE_080_2023-DE